

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mardi 16 juillet 1957.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères, sur les aspects politiques des traités de Marché commun et d'Euratom.

Le ministre a ensuite répondu à des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Léo Hamon, Marius Moutet, Cerneau, Tamzali et Ernest Pezet.

Puis la commission a entendu le rapport de M. Léo Hamon sur le projet de loi (n° 868, session 1956-1957) tendant à ratifier le traité portant statut de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du projet de loi, ont été approuvées à l'unanimité.

## AGRICULTURE

**Mardi 16 juillet 1957.** — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a entendu M. de Félice, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et M. J. R. Guyon, Secrétaire d'Etat au Budget, sur le projet de loi (n° 779, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au marché de l'orge et qui avait fait l'objet d'un rapport conforme (n° 862, session 1956-1957) de M. Monsarrat.

Après avoir montré les incidences économiques et financières de l'article 3 du projet, tel qu'il ressort des délibérations de l'Assemblée Nationale, les ministres ont demandé à la commission de repousser cette disposition.

A la suite d'un échange de vues, la commission a décidé, par 9 voix contre 3 et 2 abstentions, de procéder à un nouvel examen du projet de loi. M. Monsarrat s'étant aussitôt démis de ses fonctions de rapporteur, M. Houdet a été chargé de le remplacer.

Sur la proposition de M. Driant, la commission a accepté la suppression de l'article 3 du projet de loi sous réserve de l'adjonction à l'article 2 d'une disposition fixant à 2.500 francs le prix minimum net du quintal d'orge payé au producteur.

## BOISSONS

**Jedi 18 juillet 1957.** — *Présidence de M. Jean Bène, vice-président.* — M. Bène a exposé son projet de rapport pour avis sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne. Un échange de vues auquel ont participé notamment le président, MM. Hoefel,

Verneuil, Enjalbert, Monichon et Pautzet, a montré le désir de la commission de voir les alcools de bouche et les jus de fruits inclus dans la liste des produits agricoles qui font l'objet de dispositions spéciales du Traité.

La commission unanime s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur, favorables à l'adoption du projet de loi.

Après avoir procédé à l'examen des décrets du 13 juillet 1957 concernant la réduction des excédents de vins bloqués et suspendant l'application des textes relatifs à l'arrachage des vignes, la commission a décidé de demander au Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de lui faire connaître les raisons qui ont motivé ces mesures.

M. Meillon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 748, session 1956-1957), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à élaborer un statut de l'alcool de bouche, à ajourner l'application du décret n° 54-1145 du 13 novembre 1954 et à abroger l'article 8 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 concernant la qualification des bouilleurs de cru.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. André Morice, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées, sur l'Euratom. Le ministre lui a notamment apporté l'assurance que le contrôle de la Communauté européenne ne s'étendra aucunement au domaine militaire et que la production nationale de matières fissiles ne fera l'objet d'aucune discrimination selon son emploi à des fins civiles ou militaires. Il a ensuite répondu aux questions posées par les commissaires, en particulier MM. de Maupeou, Pisani et Michelet.

La commission a adopté le rapport de M. Kalb tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 627, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à valider les services accomplis par les Français dans les armées alliées au cours de la guerre 1939-1945, ainsi que ceux qu'ils ont dû accomplir, sous l'empire de la contrainte, dans l'armée et dans la gendarmerie allemandes et les

services militaires accomplis par les étrangers antérieurement à l'acquisition de la nationalité française.

La commission a adopté sans discussion et sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à ratifier les attributions de croix et de la Légion d'honneur et de Médailles militaires faites au titre des décrets du 17 août 1949 et 51-377 du 23 mars 1951 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations d'Extrême-Orient.

M. de Montullé a été désigné comme rapporteur.

M. Jean-Louis Rolland a été désigné pour rapporter le projet de loi (n° 866, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

Un échange de vues s'est établi au sujet du Traité créant l'Agence atomique internationale; M. Pisani a informé la commission de son intention de déposer un amendement au projet de loi qui en autorise la ratification, en vue d'obtenir toutes garanties nécessaires en ce qui concerne la liberté de l'emploi par la France des matières fissiles à des fins militaires.

**Vendredi 19 juillet 1957.** — *Présidence de M. Jacques de Maupeou, vice-président.* — La commission a entendu, tout d'abord, un exposé de M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, sur l'Agence atomique internationale.

M. Maurice Faure, après avoir souligné le caractère facultatif et les buts purement pacifiques de la future agence et relevé l'aspect contradictoire des critiques qui lui étaient adressées, a insisté sur l'urgence qu'il y avait à ratifier le traité qui la crée avant le 31 juillet, 1957, si la France voulait obtenir un des cinq sièges du Conseil des Gouverneurs prévu à l'article 6.

Il a enfin répondu aux questions qui lui ont été posées, notamment par le président.

Enfin, la commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Jean-Louis Rolland sur le projet de loi (n° 866, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant

la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Plait sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), autorisant le Président de la République à ratifier : 1° Le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° Le Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique ; 3° La Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission a décidé de ne pas demander le renvoi pour avis dudit projet, mais a confié à M. Plait le soin de présenter quelques observations au cours du débat public.

Puis, la commission a désigné M<sup>me</sup> Cardot rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 96, session 1956-1957), de M. Rogier, tendant à faire accorder le statut de pupille de la Nation aux enfants algériens devenus orphelins depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1954, par suite des troubles, renvoyée pour le fond devant la commission des pensions.

Enfin, elle a procédé à un nouvel examen du rapport de M. Jean-Louis Fournier, sur la proposition de loi (n° 716, session 1956-1957), de M. Armengaud, permettant le reclassement en France des membres des professions médicales, de nationalité française, non titulaires du diplôme d'Etat, expulsés du Proche-Orient.

Revenant sur sa décision de restreindre le champ d'application de la mesure envisagée, elle a décidé de donner un avis favorable au texte proposé, sous réserve toutefois que les intéressés devront faire parvenir leur demande de reclassement dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi.

## FINANCES

**Mardi 16 juillet 1957.** — *Présidence de M. J. Masteau, vice-président.* — La commission a repris l'examen du projet de loi n° 832 (session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier : 1° Le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° Le Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique; 3° La Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957. M. Alric, rapporteur pour le Traité instituant la Communauté économique européenne a complété son rapport en reprenant les diverses observations présentées par les membres de la commission lors de la précédente séance et proposé un amendement disposant que la suppression de taxes compensatrices prévues par le Traité ne serait acceptée que lorsque l'expérience aurait montré l'inutilité de ces taxes. La commission, toutefois, après les interventions de MM. Courrière, Laffargue, Masteau, Walker, Debû-Bridel et Boutemy n'a pas retenu l'amendement. Un autre amendement relatif à la parité des charges résultant de l'ensemble des services ou fournitures qui relèvent de l'Etat dans les différents pays a été proposé par M. Pellenc, rapporteur général et retenu par la commission après les interventions de MM. Armengaud, Laffargue, Courrière, Walker, Longuet et Fillon.

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. Chapalain, vice-président et de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, sous la présidence de M. Chapalain, vice-président, la commission a entendu le rapport de M. Coudé du Foresto, sur la proposition de loi (n° 784, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer au Fonds national de surcompensation des prestations familiales agricoles la recette prévue par le paragraphe 2° de l'article 2 de la loi de finances pour 1957. Sur la proposition du rapporteur, la commission a adopté la proposition de loi sans modification.

La commission a ensuite, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, entendu M. Pellenc, rapporteur général, qui a présenté son rapport sur la partie 2, Traité instituant la Commu-

nauté européenne de l'Energie atomique, du projet de loi (n° 832, session 1956-1957). M. le rapporteur général a d'abord étudié le Traité au point de vue technique, rappelant la note d'information n° 33 du 3 juillet 1957 qu'il a déjà consacrée au projet d'Euratom et précisant les différents points sur lesquels des informations récentes l'ont conduit à apporter certaines modifications aux observations contenues dans la note. Il a montré, ensuite, le système de financement des institutions de la Communauté. Sont intervenus, notamment : MM. Roubert, président, Debû-Bridel, Berthoin, Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto et de Montalembert.

*Dans une seconde séance tenue l'après-midi*, la commission après les interventions de MM. Courrière, Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Armengaud, Walker, Berthoin, Laffargue, Chapalain, Primet, Boutemy, de Montalembert et Debû-Bridel, a adopté sans modification les différents articles du projet de loi (n° 832, session 1956-1957), autorisant le Président de la République à ratifier : 1° Le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° Le Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957, après avoir repoussé, en seconde lecture, l'amendement précédemment adopté de M. Pellenc, rapporteur général, relatif à la parité des charges de l'Etat dans les différents pays.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 857, session 1956-1957), de M. Hassan Gouled, tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder d'urgence à une enquête administrative sur les incidents qui ont marqué les élections à l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis, le 23 juin 1957.

Après avoir désigné M. Marius Moutet comme rapporteur, elle a adopté immédiatement les conclusions du rapport favorables à cette demande d'enquête.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Vendredi 19 juillet 1957.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Réunie en commun avec la commission de la justice, la commission de l'intérieur a entendu les explications de M. Gilbert-Jules, Ministre de l'Intérieur sur le projet de loi (n° 914, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

Le ministre s'est surtout attaché à montrer la nécessité pour le Gouvernement, responsable du maintien de l'ordre public, d'obtenir les pouvoirs spéciaux lui permettant à la fois de prévenir et de réprimer le terrorisme algérien qui tente de s'implanter dans la Métropole. M. Gilbert-Jules a développé l'économie générale du projet de loi voté par l'Assemblée Nationale, dont les principales dispositions visent :

— l'assignation à résidence, en des lieux situés dans la Métropole, des personnes condamnées en application des textes pénaux visés au premier alinéa de l'article 2 du projet ;

— la substitution d'une durée de vingt et un jours à la durée de cinq jours prévue à l'alinéa 2 de l'article 113 du Code d'instruction criminelle ;

— la possibilité de procéder à des perquisitions de nuit dans les mêmes conditions que dans la journée.

En conclusion de son exposé, le ministre a exprimé, au nom du Gouvernement, le souhait que, malgré certaines imperfections d'ordre rédactionnel, le texte voté par l'Assemblée Nationale soit adopté par le Conseil de la République.

M. Lachèvre a été nommé rapporteur du projet de loi.

Après le départ des membres de la commission de la justice, la commission a également entendu quelques explications de

M. Gilbert-Jules sur le projet de loi (n° 880, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la garantie des recettes en matière de taxe fiscale.

M. Waldeck L'Huillier a déploré la faiblesse de la majoration prévue ; M<sup>me</sup> Marcelle Devaud a regretté le procédé de répartition des frais de perception de la taxe et M. Claude Mont que les projets de cet ordre ne puissent être soumis au Parlement dès l'automne précédant l'ouverture des exercices visés. M. Lachèvre a demandé la parution rapide des textes d'application du décret sur les communes-dortoirs.

M. Verdeille a réclamé la stricte application du texte organisant les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Descours-Desacres a demandé une certaine amélioration dans le fonctionnement du Fonds de péréquation de la taxe locale.

M. Verdeille a été désigné comme rapporteur du projet de loi.

Avant de fixer sa prochaine séance au mardi 23 juillet, la commission a nommé M. Claude Mont rapporteur du projet de loi (n° 886, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'affectation ou au détachement de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Vendredi 19 juillet 1957.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — *Au cours d'une réunion commune avec la commission de l'intérieur, la commission a entendu M. Gilbert-Jules, Ministre de l'Intérieur sur les dispositions du projet de loi (n° 914, session 1956-1957), portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.*

(Voir *supra* rubrique Intérieur.)

## MARINE ET PÊCHES

**Judi 18 juillet 1957.** — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission a désigné M. Vincent Delpuech comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 832, session 1956-1957) autorisant le Président de la République à ratifier le Traité instituant la Communauté économique européenne. Après interventions de MM. Abel-Durand, Schiaffino et Claireaux, elle a approuvé les conclusions de son rapporteur, favorables au vote de ce projet, sous réserve de quelques observations et recommandations concernant, notamment, la construction navale, les ports et les pêches maritimes.

Elle a ensuite désigné son président comme rapporteur du projet de loi (n° 904, session 1956-1957) portant approbation d'avenants conclus avec la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des Messageries maritimes et adopté ses conclusions favorables au vote du projet.

Elle a désigné également M. Trellu comme rapporteur de la proposition de loi (n° 867, session 1956-1957), tendant à modifier l'article 15 de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel et M. Vincent Delpuech comme rapporteur du projet de loi, en instance devant l'Assemblée Nationale (n° 4648, 3<sup>e</sup> lég.) portant interdiction de la pêche dans l'Étang de Berre.

Enfin, la commission s'est élevée véhémentement contre la vente du paquebot « *Pasteur* » par le Gouvernement français à une compagnie de navigation allemande, dans des conditions qu'il importerait de préciser.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mardi 16 juillet 1957.** — *Présidence de M. Henri Cornat, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 800, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au plan de développement de l'Énergie atomique pour les années 1957 à 1961.

Elle a adopté les conclusions de son rapporteur qui avait émis un avis favorable au projet de loi précité.

La commission a, ensuite, décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 868, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité portant statut de l'Agence internationale de l'Energie atomique et a désigné M. de Villoutreys comme rapporteur pour avis.

**Jeudi 18 juillet 1957.** — *Présidence de M. Bousch, président.* —

La commission a procédé à l'examen du rapport pour avis de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 868, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité portant statut de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Elle a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi (n° 888, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, dans sa troisième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Elle a adopté conformes les articles premier A, 3 *ter*, 27, 34 *bis* et 35.

Après un échange de vues, auquel ont pris part le président, MM. Bertrand, Pisani et Voyant, la commission a décidé de proposer une nouvelle rédaction à l'article 26.

Sur proposition de son rapporteur, M. Pisani, la commission a repris, à l'article 42, la rédaction proposée par la commission de la reconstruction de l'Assemblée Nationale au cours de la discussion en troisième lecture.

Elle a nommé son président, M. Jozeau-Marigné, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 400, session 1956-1957), tendant à modifier l'article 14 du Règlement du Conseil

de la République. Après une courte discussion à laquelle ont pris part le président, MM. Louis André, Bertrand, Pisani, Plazanet, et Zussy, elle a décidé de présenter un amendement tendant à modifier le titre de la commission.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 16 juillet 1957.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — Réunie pour examiner la proposition de résolution (n° 810, session 1956-1957), tendant à inviter le Gouvernement à faire examiner de toute urgence la compatibilité entre le texte de la Constitution de la République française et le Traité instituant un Marché commun entre six nations et, le cas échéant, à prendre ou à proposer toutes mesures propres à faire cesser les incompatibilités éventuelles, la commission a entendu les explications de l'auteur de ce texte, M. Léo Hamon.

A l'issue d'un échange de vues auquel ont pris part, outre le Président et M. Léo Hamon, MM. Laffargue, Georges Pernot, Alain Poher, Castellani et Périquier, il a été pris acte du désir manifesté par M. Léo Hamon de développer son argumentation au cours du débat en séance publique ou pendant le délai de promulgation de la loi, le laps de temps restant à courir avant l'ouverture de ce débat étant trop court pour permettre à la commission de suivre la procédure normale d'examen de la proposition.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a adopté les rapports :

— de M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 762, session 1956-1957), adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I<sup>er</sup> du Code du travail, dont les conclusions tendaient à la reprise, pour l'ar-

ticle premier, de la rédaction adoptée par le Conseil de la République lors de sa première lecture ;

— de M. Dassaud sur le projet de loi (n° 839, session 1956-1957), adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile. dont les conclusions tendaient à l'adoption conforme du texte voté en seconde lecture par l'Assemblée Nationale ;

— de M<sup>me</sup> Devaud sur le projet de loi (n° 881, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant le bénéfice de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité aux invalides, infirmes, aveugles et grands infirmes, tendant à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale sous réserve de quelques modifications de pure forme ;

— de M. Menu sur la proposition de loi (n° 351, session 1955-1956) de M. Delalande, tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale.

Enfin, la commission a décidé de se saisir pour avis des dispositions concernant la Communauté économique européenne contenues dans le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

Après un débat auquel ont pris part, outre le Président, M<sup>mes</sup> Devaud et Girault, MM. Walker, Beaujannot, Menu, Tharadin, la commission a chargé M. Walker de présenter un avis favorable à l'adoption du projet de loi mais qui fera part des observations présentées par les divers commissaires.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLI-  
CATION DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

**Mercredi 17 juillet 1957.** — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — Un échange de vues a eu lieu au sein de la commission entre MM. Armengaud, Vanrullen et le président, sur les derniers débats de l'Assemblée commune de la C. E. C. A.

La commission a chargé son président de faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement pour qu'une solution positive soit rapidement apportée au problème des tarifs de transport Ruhr-Lorraine qui constituent un lourd handicap pour notre industrie sidérurgique.